31/12/2020

Fonds d'Epargne Salariale

TESORUS SOLIDAIRE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

TESORUS SOLIDAIRE

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Politique d'investissement	**5**
Informations réglementaires	**8**
Comptes annuels	**15**
Bilan actif au 31/12/2020 en eur	15
Bilan passif au 31/12/2020 en eur	16
Hors bilan au 31/12/2020 en eur	17
Compte de résultat au 31/12/2020 en eur	18
Annexes	**19**
Règles et méthodes comptables	19
Evolution de l'actif net au 31/12/2020 en eur	22
Complément d'information	27
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	31
Inventaire détaillé des instruments financiers en eur	32
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	**33**

TESORUS SOLIDAIRE

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS Bank – 1-3 place Valhubert – 75013 Paris

Commissaire aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 6 Place de la pyramide – 92908 Paris La Défense

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TESORUS SOLIDAIRE

Code AMF : 990000087649

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Rechercher, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 40% de l'EONIA capitalisé j-1 et 60% du MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) j-1.

Indicateur de référence : 40% EONIA capitalisé J-1 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) J-1.

TESORUS SOLIDAIRE est un FCPE investi pour partie en titres de sociétés qui favorisent l'emploi et l'insertion sociale.
Ce placement s'adresse aux investisseurs sensibles à l'approche de l'investissement solidaire souhaitant investir sur les marchés de la zone Euro et recherchant une gestion équilibrée.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant du FCPE suivra un processus d'investissement en trois étapes :
- Une allocation stratégique en fonction d'analyses économiques générales
- Une allocation tactique cherchant les opportunités de marché
- Un choix de valeurs privilégiant la diversification tant sectorielle que géographique.

L'allocation du FCPE sera homogène entre les actions et les produits de taux de la zone Euro afin de limiter les variations de la valeur du placement des investisseurs.
Le FCPE peut présenter un risque de change néanmoins, il reste accessoire (inférieur à 10%).

Poche actions : le FCPE sera investi dans des actions de la zone Euro et/ou des parts d'OPCVM investis dans ces mêmes valeurs pour une part comprise entre 40 et 70% de son actif.

Poche taux : le FCPE sera investi, pour une part pouvant aller de 30 à 50% de son actif, en obligations et titres monétaires de la zone Euro et/ou parts d'OPCVM investis dans ces mêmes valeurs.

Investissement en titres solidaires: Il sera investi, pour une part pouvant varier de 5% à 10% de son actif, en titres émis par des entreprises solidaires agréées.

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans un ou plusieurs OPCVM de droit français ou de droit étranger.

Le FCPE pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : chaque chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte.
Elles sont exécutées au prix de rachat calculé conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Souscriptions : Les demandes de souscription, sont à adresser, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Recommandation : Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite.

Profil de risque et de rendement

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions ainsi qu'au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCPE. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

TESORUS SOLIDAIRE

Politique d'investissement

Performances

Sur la période, la valeur liquidative de TESORUS Solidaire s'établit à 168.54, soit une performance absolue de 0.51% par rapport à -0.01% pour l'indice de référence. La surperformance s'établit donc à 0.52% sur l'année 2020.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs.

Conjoncture

Marquée par une crise sanitaire inédite depuis plus d'un siècle, l'année 2020 s'est avéré hors norme pour les marchés financiers : krach d'une violence exceptionnelle, rebond avec des journées et mois de hausses inédites, records historiques de flux d'achats sur les actions américaines ou encore engouement sans précédent pour les valeurs technologiques. Hors norme, ce sont aussi les montants débloqués par les gouvernements et les banques centrales pour faire face aux conséquences récessives de la crise sanitaire et des mesures de confinement. Ils ont ainsi permis d'assurer la liquidité des marchés ainsi que le soutien et le financement de l'économie réelle.
L'épidémie de la COVID-19 et son expansion incontrôlable en-dehors de son foyer chinois a frappé les marchés financiers de manière imprévisible et brutale. La dernière semaine de février, les marchés ont décroché et enregistrent en 1 mois une baisse de -33,9% pour les marchés américains (indice S&P 500 USD – baisse du 19/02/2020 au 23/03/2020) et de -35,5% pour les marchés européens (indice Europe Stoxx 600 EUR– baisse du 19/02/2020 au 18/03/2020). Si les marchés avaient déjà connu par le passé une baisse de cette ampleur, jamais celle-ci ne s'était réalisée aussi rapidement. Dans ce contexte d'incertitudes, sans visibilité sur les impacts économiques et la durée de la crise, la volatilité explose et les indices de volatilité dépassent les niveaux record atteints après la chute de Lehman Brothers.
En l'absence de solution médicale à la crise sanitaire, les Etats ont dû adopter des mesures de confinement sans précédent ayant un puissant effet récessif sur l'économie. Les secteurs les plus exposés aux impacts économiques de la COVID-19 et des mesures de restrictions souffrent le plus : énergie, hôtellerie, loisirs, transport aérien notamment.
L'intervention massive des banques centrales et les annonces de soutien budgétaire ont permis d'apaiser les marchés actions et entraîné un rebond quasiment aussi impressionnant que la baisse, rebond particulièrement favorable aux valeurs dites « valeurs confinement » et en particulier aux valeurs technologiques américaines. Ainsi, dès début juin, le Nasdaq renouait avec des niveaux record historiques et avait recouvert sa baisse. Sur l'année, l'indice américain des valeurs technologiques réalise une performance de +47,8% (performance de l'indice NASDAQ 100 du 31/12/2019 au 31/12/2020). Pour l'indice S&P 500, le mois d'avril est le meilleur mois depuis le mois de janvier 1987 (+12,7% - performance du 31/03/2020 au 30/04/2020 en USD) et l'indice efface totalement la baisse de février/mars dès la mi-août.
Début novembre, malgré une situation sanitaire toujours très dégradée et les mesures de restrictions, la victoire avérée de J. Biden aux élections présidentielles américaines et l'annonce de résultats concluants sur les candidats vaccins ont redonné aux investisseurs de l'appétit pour le risque en ravivant les espoirs d'une reprise cyclique. L'optimisme gagnant les opérateurs, il s'en suit un phénomène de rattrapage : les valeurs les plus délaissées depuis le début de la crise sanitaire sont plébiscitées et la rotation sectorielle au profit des segments de marchés les plus exposés au cycle est extrêmement forte. Actions européennes et émergentes et secteurs Value ressortent comme les grands gagnants du mois de Novembre. Le mois est historique en termes de performances pour les marchés européens à l'image du CAC 40 qui inscrit sa plus forte hausse mensuelle depuis février 1988 avec une performance de +20,1% (performance de l'indice CAC40 EUR du 30/10/2020 au 30/11/2020). Sur le marché américain, le mois est historique en termes de flux alors que les achats cumulés d'actions américaines atteignent un niveau record de 89 milliards de dollars.

Côté obligataire, les taux souverains ont été sous fortes tensions au mois de mars avec la confrontation d'annonces budgétaires massives et des banquiers centraux très présents. Le volontarisme des banques centrales a toutefois maintenu les taux des pays *core* sur de bas niveaux jusqu'à la fin de l'année. Les tensions ont été plus fortes sur les pays périphériques. Les taux italiens notamment connaissent un épisode de très fortes tensions alors que des craintes émergent sur la soutenabilité de la dette italienne dans un contexte de déconfinement très progressif nécessitant une relance budgétaire conséquente.

TESORUS SOLIDAIRE

Seule une action commune, forte et solidaire de la part de l'Union Européenne comme le plan de relance européen approuvé mi-juillet par les 27 pays membre, a permis de relâcher les tensions sur le taux 10 ans italien, l'entraînant même bien en-deçà de son niveau de début janvier. Fin décembre, le taux atteint même un niveau plancher historique.
Sur la dette d'entreprises, la classe d'actifs a largement corrigé dans la baisse marquée par un écartement extrêmement violent des primes de risque (+156 points de base pour la prime de risque *Investment Grade* et +614 points de base pour la prime de risque *High Yield* du 20/02/2020 au 23/03/2020)[1]. La brutalité des mouvements sur les marchés et l'afflux de flux vendeurs ont provoqué des dislocations de prix. Les annonces des banques centrales au mois de mars calment les esprits sur le marché du crédit et en avril, les primes de risques continuent le resserrement entamé au mois de mars. Le marché de *l'Investment Grade*[2] est largement soutenu par les achats des banques centrales et leur ton ultra-accommodant. Sur le High Yield[3], si les assouplissements dans les programmes des banques centrales ont aidé, la situation prend plus de temps à se normaliser ; le manque de visibilité quant aux impacts sur les bilans des entreprises et donc sur les défauts restant central. Pour autant, fin Mai, sur le segment Investment Grade comme sur le segment High Yield, le resserrement des primes de risques atteint déjà quasiment 70% à 80% de l'écartement du mois de Mars. Enfin, les marchés de la dette d'entreprise ont été également touchés par l'optimisme du mois de novembre. Fin décembre, la prime sur le segment de l'Investment Grade avait entièrement retracé et retrouvé son niveau de début d'année. Sur le segment High Yield, la prime n'avait plus que 50 points de base d'écart avec son niveau de début d'année.

Gestion

Du point de vue de l'allocation, nous avons débuté l'année 2020 avec un positionnement favorable aux actifs risqués afin de bénéficier de la trêve dans la guerre commerciale opposant les Etats-Unis et la Chine. La crise sanitaire a coupé net tout élan de reprise et nous a conduit à revenir à la neutralité (par rapport au benchmark) sur les actifs risqués. La détermination des banques centrales et des gouvernements à endiguer la crise nous a conduit à rajouter du risque dès le mois de mai. Nous avons conservé ce positionnement pro-risque jusqu'à fin décembre tout en conservant notre exposition solidaire notamment via l'investissement dans France Active.

Perspectives

Début 2021, nous conservons un positionnement pro-risque afin de bénéficier des espoirs de reprise au déroulement des programmes de vaccination.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	352 086,59	110 910,52
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	-	124 604,54
GROUPAMA EURO EQUITIES M	-	110 806,85
GROUPAMA FRANCE STOCK IC	-	16 196,50
GROUPAMA AVENIR EURO N	-	11 476,30
G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	-	9 036,85

[1] Source : Groupama AM – Bloomberg
[2] Investment Grade : « catégorie Investissement » : notations supérieures ou égales à BBB-
[3] High Yield : « Haut Rendement » : notations inférieures à BBB-

Changements intéressant l'OPC

24 février 2020

- Changement de dépositaire qui passe d'ORANGE BANK à CACEIS BANK ;
- Mise à jour du barème des commissions de mouvement perçues par le dépositaire.
- Insertion d'une mention sur l'exercice des droits de vote de la société de gestion ;
- Mise à jour des frais courants à la clôture au 31 décembre 2019 ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2019.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

TESORUS SOLIDAIRE

Informations réglementaires

- **Commissions de mouvements**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.
Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

- **Intermediaires financiers**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

- **Frais d'intermédiation**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

- **Politique de vote**

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

- **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 2 482 738,11 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

- **Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

- **Méthode de calcul du risque global**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **Traitement des actifs non liquides**

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.
Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : 6,59%.

- **Gestion des liquidités**

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.
L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.
Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

- **Gestion des risques**

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.
La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.
Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

- **Effet de levier**

Néant.

- **REMUNERATIONS**

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
-
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :
Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

(le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
(la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en oeuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019	*6 459 435 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)	*236 432 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)	*210 087 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1er tiers)	*226 975 euros*

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)	*7 822 602 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 004 180 euros*

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

TESORUS SOLIDAIRE

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	**-**	**-**
DÉPÔTS	**-**	**-**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 665 612,55**	**2 655 037,78**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	**182 874,44**	**182 874,44**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	182 874,44	182 874,44
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**2 482 738,11**	**2 472 163,34**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 482 738,11	2 472 163,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
CRÉANCES	**7 332,43**	**99,44**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 332,43	99,44
COMPTES FINANCIERS	**105 031,85**	**228 993,24**
Liquidités	105 031,85	228 993,24
TOTAL DE L'ACTIF	**2 777 976,83**	**2 884 130,46**

Bilan Passif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 754 641,09	2 628 223,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	47 853,41	-611,06
Résultat de l'exercice (a,b)	-26 863,43	-25 396,35
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 775 631,07**	**2 602 215,63**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	**2 345,76**	**281 914,83**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 345,76	281 914,83
COMPTES FINANCIERS	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**2 777 976,83**	**2 884 130,46**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	69,08	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	**69,08**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	290,16	-4,94
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	**290,16**	**-4,94**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-221,08**	**4,94**
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	25 051,35	26 946,35
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-25 272,43**	**-26 941,41**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 591,00	1 545,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-26 863,43**	**-25 396,35**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

1.1 Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Premier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotes, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :
- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,02%TTC	Par le fonds
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,40% TTC	Par le fonds
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	

Le montant des honoraires CAC s'élève à 1980.00 EUR TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts TESORUS SOLIDAIRE	Capitalisation	Capitalisation

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**2 602 215,63**	**2 381 380,65**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	705 367,70	541 825,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-548 184,91	-658 201,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	45 410,56	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-398,73	-646,79
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-14,66	-26,61
Différences de change	-	-0,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 492,09	364 825,50
Différence d'estimation exercice N	*502 225,21*	*505 717,30*
Différence d'estimation exercice N-1	*-505 717,30*	*-140 891,80*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-25 272,43	-26 941,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**2 775 631,07**	**2 602 215,63**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**705 367,70**	**541 825,55**
Versements de la réserve spéciale de participation	31 743,27	40 855,05
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	99 863,09	63 136,10
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	88 800,03	70 492,53
Abondements de l'entreprise	211 449,77	149 114,92
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	273 511,54	218 226,95
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*1 690,73*	*349,68*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**548 184,91**	**658 201,25**
Rachats	146 146,98	252 177,92
Transferts à destination d'un autre OPC	402 037,93	406 023,33

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	105 031,85	3,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	105 031,85	3,78	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	7 332,43
TOTAL DES CRÉANCES		**7 332,43**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	2 345,76
TOTAL DES DETTES		**2 345,76**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**4 986,67**

Complément d'information

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 413,3675	705 367,70
Parts rachetées durant l'exercice	-3 462,5458	-548 184,91
Solde net des souscriptions/rachats	950,8217	157 182,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 467,9189	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	25 051,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			2 482 738,11
	FR0010013987	G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	84 513,40
	FR0010288308	GROUPAMA AVENIR EURO N	113 287,25
	FR0000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT I	165 855,17
	FR0012098531	GROUPAMA EURO EQUITIES M	1 188 924,51
	FR0000989782	GROUPAMA FRANCE STOCK IC	166 528,71
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	639 834,45
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE IC	123 794,62
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			**2 482 738,11**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-26 863,43	-25 396,35
Total	**-26 863,43**	**-25 396,35**

	31/12/2020	31/12/2019
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-26 863,43	-25 396,35
Total	**-26 863,43**	**-25 396,35**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	47 853,41	-611,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**47 853,41**	**-611,06**

	31/12/2020	31/12/2019
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	47 853,41	-611,06
Total	**47 853,41**	**-611,06**

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	2 186 943,71	2 454 980,18	2 381 380,65	2 602 215,63	2 775 631,07
Nombre de titres	14 518,5383	15 205,1740	16 180,5956	15 517,0972	16 467,9189
Valeur liquidative unitaire	150,63	161,45	147,17	167,69	168,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,90	4,55	-	-0,03	2,90
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,45	-1,61	-1,63	-1,63	-1,63

Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	1 751	182 874,44	6,59
TOTAL FRANCE			**182 874,44**	**6,59**
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**182 874,44**	**6,59**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**182 874,44**	**6,59**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	EUR	441,6461	84 513,40	3,04
GROUPAMA AVENIR EURO N	EUR	55,385	113 287,25	4,08
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	EUR	52,2094	165 855,17	5,98
GROUPAMA EURO EQUITIES M	EUR	859,478	1 188 924,51	42,84
GROUPAMA FRANCE STOCK IC	EUR	198,1376	166 528,71	6,00
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	3	639 834,45	23,05
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	3,0889	123 794,62	4,46
TOTAL FRANCE			**2 482 738,11**	**89,45**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**2 482 738,11**	**89,45**
TOTAL Organismes de placement collectif			**2 482 738,11**	**89,45**
Créances			**7 332,43**	**0,26**
Dettes			**-2 345,76**	**-0,08**
Comptes financiers			**105 031,85**	**3,78**
Actif net			**2 775 631,07**	**100,00**

Parts TESORUS SOLIDAIRE	**EUR**	**16 467,9189**	**168,54**

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

TESORUS SOLIDAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux porteurs de parts du FCPE TESORUS SOLIDAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TESORUS SOLIDAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE